

SESSION DE FORMATION
EN **PRÉSENTIEL**

Ce programme est susceptible
d'évoluer en fonction de l'actualité

Public

Tout professionnel de CFA
(directeurs, responsables
administratifs et financiers,
conseillers formation) et des
OPCO intervenant dans la
contractualisation et la facturation
des formations par apprentissage.

Prérequis

Exercer une fonction dans le secteur
de la formation professionnelle ou
avoir suivi la formation « Se repérer
dans la formation professionnelle :
acteurs et mesures ».

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, cas pratiques...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en
droit et politiques de formation à
Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants
évaluée par le formateur tout
au long de la formation (test de
positionnement, temps d'échanges,
travaux pratiques, exercices
d'entraînement...) et par un quiz
d'évaluation des acquis en fin de
formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation
de fin de formation

FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2026 : MAÎTRISER LES NOUVELLES RÈGLES ET SÉCURISER LES RESSOURCES DE VOTRE CFA

Les évolutions réglementaires de 2025 transforment profondément le financement de l'apprentissage : proratisation journalière, participation obligatoire des employeurs, nouvel échéancier, modulation des niveaux de prise en charge (NPEC)... Les questions sont nombreuses : comment intégrer ces évolutions dans vos conventions de formation ? Quels impacts sur vos relations avec les OPCO, les employeurs et les financeurs publics ? Comment sécuriser la trésorerie de votre CFA ? Centre Inffo vous propose une formation 100 % dédiée à la compréhension et à la mise en œuvre de ces nouvelles règles afin d'optimiser et de garantir vos financements.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Comprendre les nouvelles règles applicables en matière de financement de l'apprentissage.
- > Identifier le calendrier de paiement et ses échéances.
- > Calculer une proratisation en fonction des situations rencontrées.
- > Appliquer correctement les nouvelles règles en matière de financement de l'apprentissage.

PROGRAMME

MAÎTRISER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LES CONTRATS CONCLUS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2025

- Proratisation journalière.
- Nouvel échéancier de versement.
- Participation obligatoire des entreprises pour les contrats de niveaux 6 et 7.
- Minoration du financement en cas d'enseignements à distance.

INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES DANS SA RELATION AVEC LES OPCO ET LES ENTREPRISES

- Clauses financières dans la convention de formation : reste à charge, frais annexes, clauses de dédommagement.
- Gestion des majorations, minorations, trop-perçus et pièces justificatives de facturation.
- Dépôt du contrat, rôle des OPCO et contrôles.

INTÉGRER LES CAS D'USAGE

- Calcul du montant des NPEC en fonction de cas particuliers.
- Gestion de la facturation de la participation obligatoire (contrats de niveaux 6 et 7).
- Identification des cas d'exonération de la minoration des NPEC pour les enseignements à distance.
- Gestion des cas particuliers : rupture anticipée, nouveau contrat...

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DE 2026 ET L'AVENIR DES NPEC

- Vers une nouvelle méthode de fixation des NPEC par les branches professionnelles.
- Vers un NPEC unique par certification : de 800 000 à 3 500 NPEC.
- Le plafonnement des NPEC et les bonifications de l'État.



7 heures sur 1 jour
de 9 h à 17 h



Centre Inffo,
Saint-Denis-La Plaine



995 € HT (TVA 20 %)
1 194 € TTC



De 4 à 12 personnes maximum

**ipe
ervice
métier**

Inscrivez-vous dès à présent

Nadia Barr - Tél. : 01 55 93 91 83
Courriel : contact.inter@centre-inffo.fr

Nathalie Billard - Tél. : 01 55 93 91 80 / 06 77 18 96 20
Courriel : contact.intra@centre-inffo.fr

Toutes les informations demandées sont indispensables à la prise en compte de votre commande.

Intitulé : **SÉCURISER LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE : CONVENTION DE FORMATION, CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE, FACTURATION ET PAIEMENT**

CODE FORMATION : FOR000839

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
.....
Tél. Courriel

Nom Prénom

Fonction..... Service

Raison sociale et adresse de l'établissement.....

.....

Tél. Courriel

N° SIRET / / / / / / / / / / / / / / Code APE/NAF / / / / / / / / N° client : / / / / / / / / Effectif : /

Accord de prise en charge d'un Opco⁽¹⁾ ☐ Nom de l'Opco..... Montant de la prise en charge..... € TTC

Établissement à facturer (si différent du participant) ou Opco

Adresse

.....

Contact référent

Tél..... Courriel.....

Le bulletin doit être accompagné soit d'un règlement à l'ordre de Centre Inffo, soit d'un bon de commande de votre structure.

(1) En cas de subrogation, le client doit faire parvenir à Centre Inffo le dossier de prise en charge de son organisme financeur avant le début de la formation.

A défaut, Centre Inffo facturera directement le client qui se fera rembourser par son organisme financeur (Opco).

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo :

☐ Par chèque bancaire ☐ Par chèque postal

ou je règle par virement, en précisant le titre et la date de la formation :

☐ Virement postal : IBAN de la Société générale
FR76 3000 3035 3600 0200 0354 823 / BIC : SOGEFRPP

Lu et approuvé

Date

Cachet et signature

Vous pouvez également vous inscrire directement sur notre boutique en ligne <https://boutique.centre-inffo.fr>